



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, vice-président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2019

#### Ordre du jour :

- ❖ Budget primitif 2018 du CCAS
- ❖ Demandes de subventions :
  - Ligue contre le cancer
  - Association « Valentin HAUY » pour les aveugles et malvoyants
- ❖ Indemnité de Conseil allouée au Comptable du trésor Public au titre de l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019)
- ❖ Secours exceptionnel
- ❖ Questions diverses

**Présents** : Cyrille CONSOLO, Marie-Line DAUGREILH, Françoise DELAMARE, Christian CUZACQ, Odile LACOUTURE, Bernard PIRLET, Gisèle CASSAGNE

**Excusés** : Pierre DUFOURCQ, Marie-France GAUTHIER, Marie-Christine COSTE, Sylvie FERRE

**Absente** : Michelle LAFITTAU



Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 26 février 2019



#### 1) Budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président invite le Conseil d'administration à se prononcer sur la proposition de Budget Primitif 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	43 554,25 €	43 554,25 €
Investissement	61 951,37 €	61 951,37 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2019 équilibré comme ci-dessus mentionné.

## **2) Ligue contre le cancer : Demande de subvention**

Monsieur le Vice-président informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par la Ligue contre le cancer afin de soutenir financièrement les actions de prévention, de promotion des dépistages, de recherche et d'aide aux personnes malades, pour l'année 2019.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de M. le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de la Ligue contre le cancer pour l'année 2019.

## **3) Association Valentin Haüy (au service des aveugles et des malvoyants) : Demande de subvention**

Monsieur le Vice-président informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par l'association Valentin Haüy afin de soutenir financièrement l'action de la délégation des Landes.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de M. le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'association Valentin Haüy pour l'année 2019.

## **4) Indemnité de Conseil allouée au Comptable du trésor Public au titre de l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019)**

Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil d'Administration peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Il donne lecture de l'état liquidatif de cette indemnité pour l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**DECIDE** de verser à Monsieur le Receveur Municipal au titre de l'année 2019, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 :

- L'indemnité de conseil au taux de 100%	:	14,01 €
- L'indemnité de confection des documents budgétaires	:	00,00 €

soit un montant brut de 14,01 €

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer toute pièce à cet effet.

### **5) Secours exceptionnel – M. ASSOUS Stéphane**

Monsieur le Vice-président expose au Conseil d'administration les difficultés financières de M. ASSOUS Stéphane domicilié 38bis rue René Vielle à Grenade-sur-l'Adour.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le versement d'un secours exceptionnel à cet administré grenadois.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre en charge, pour partie, les cotisations d'assurances pour un montant de 450,00 € et la dernière mensualité d'électricité pour un montant de 80,00 € au nom de M. ASSOUS Stéphane. Ces sommes seront directement réglées auprès de la MACIF et d'EDF,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15'